

Documents à solliciter pour un divorce par consentement mutuel

- Copie de votre carte d'identité,
- Copie du livret de famille,
- Copie de l'acte de mariage,
- Copie intégrale de votre acte de naissance,
- Copie intégrale de l'acte de naissance de votre époux/épouse,
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants,

Ces documents sont à solliciter auprès de la Mairie du lieu de naissance pour les actes de naissance et de la Mairie du lieu de mariage pour l'acte de mariage.

Il doit s'agir de copie intégrale datées de moins de trois mois à la date à laquelle la convention est transmise au notaire.

- Etat liquidatif s'il est en votre possession
- Formulaire d'information à compléter par vos enfants mineurs que vous trouverez ci-joint,
- Votre dernier avis d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire